

Charte éthique de Reporters sans frontières en matière de relation avec ses donateurs

Préambule

Reporters sans frontières (ci-après désigné comme « RSF ») assure ses activités grâce à la générosité de donateurs particuliers, d'entreprises, de fondations et de bailleurs publics (ci-après désigné comme « les donateurs »).

Ce soutien financier est l'expression de l'adhésion des donateurs à la vision, aux missions et aux valeurs de RSF.

Investi d'une mission reconnue d'utilité publique, RSF énonce les règles qui guident les relations entre l'organisation et ses donateurs.

La présente charte éthique est portée à la connaissance des donateurs, peut être annexée aux conventions de mécénat et contrats de subvention et est disponible en ligne pour tous les donateurs particuliers.

1. Transparence

La nature des financements de RSF et les contreparties éventuelles dont pourraient bénéficier les donateurs font l'objet d'une information annuelle devant l'Assemblée générale de RSF et le Conseil d'administration de RSF.

Le donateur reconnaît agir pour son propre compte et non pour celui d'un tiers.

Par principe, l'identité des donateurs de RSF est publique. RSF respecte le vœu d'anonymat exprimé par les donateurs, étant entendu que cette discrétion ne saurait constituer une dissimulation.

2. Indépendance

RSF ne se laisse imposer aucune intervention sur les activités de la part d'un donateur et décide librement des contreparties accordées aux donateurs.

3. Respect des missions sociales de RSF

Le donateur s'engage, dans son activité, à respecter la liberté, l'indépendance et le pluralisme du journalisme qui constituent la mission sociale de RSF.

4. Refus des financements prosélytes

RSF s'interdit de recevoir des fonds ou des donations de toute nature qui puissent être assimilées à une démarche de prosélytisme.

5. Respect du principe de concurrence

RSF s'interdit d'accepter le mécénat ou le parrainage d'entreprises dont le soutien pourrait constituer un conflit d'intérêt de nature à mettre en cause l'impartialité du choix des fournisseurs.

6. Respect du droit fiscal

Le mécénat reposant sur l'octroi d'exonérations fiscales, RSF se refuserait à passer un accord de cette nature avec une personne morale ou physique pour laquelle un doute raisonnable existerait quant à la régularité de sa situation vis à vis du fisc.

7. Prévention de l'abus de bien social

Dans ses rapports avec les entreprises, RSF prendra toutes les dispositions possibles pour qu'à aucun moment ne puisse lui être reproché d'avoir participé à un abus de bien social. Le donateur s'engage à ce que sa contribution à RSF ne constitue pas un abus de bien social.

8. Respect de l'image de RSF

Une donation pouvant éventuellement donner lieu à une association d'images institutionnelles entre deux partenaires, RSF prend l'engagement :

- a. de rechercher si nécessaire toute information susceptible de l'éclairer quant à la nature précise des activités d'un partenaire potentiel et quant à la manière dont ce dernier est perçu;
- b. de ne pas passer d'accord de mécénat, de parrainage ou de mise à disposition avec des partenaires dont les investigations ci-dessus auraient démontré qu'il subsisterait un doute réel quant à la légalité des activités exercées, ou qu'une association d'image avec lui puisse être préjudiciable à l'image de RSF.

La direction de RSF prend la décision de solliciter et d'accepter les fonds issus de donateurs potentiels.

Le donateur s'engage à veiller à ce que tout usage du nom de RSF dans le cadre de sa politique de communication soit respectueux de l'image de RSF.

Les présents engagements régissent également la vente d'espace publicitaire dans les publications de Reporters sans frontières. Dans ce cadre, RSF veille à ce que le choix des annonceurs ne se trouvent pas en contradiction avec les lois en vigueur en France, et en particulier avec la législation sur la publicité du tabac et des alcools. De plus, dans ses albums photos, RSF se réserve le droit de refuser toute publicité d'un annonceur puisse être en contradiction avec les valeurs du ou des photographes.